



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires  
Service Aménagement Construction Logement  
Bureau Planification Territoriale

Affaire suivie par : Ludivine Carrère  
tel.: 05 62 51 41 76  
courriel : [ludivine.carrere@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ludivine.carrere@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Tarbes, le **23 JUIL. 2020**

Le Préfet des Hautes-Pyrénées

à

Monsieur le Président  
de la communauté de communes  
Aure Louron

**Objet : Avis de la CDNPS suite à la consultation dématérialisée du 2 juillet 2020  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale  
(PLUi valant SCoT) de la communauté de communes Aure Louron**

Le 2 juillet 2020, la CDNPS Commission Départementale Nature, Paysages et Sites en formation spécialisée « Paysages et sites » a examiné le projet d'élaboration du PLUi valant SCoT Aure Louron au titre de la demande du changement de destination de 38 bâtiments en zone naturelle en application de l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme.

Je vous informe donc que la commission a émis **un avis FAVORABLE** sur 37 propositions de changement de destination de bâtis en zone naturelle et **un avis DEFAVORABLE** sur une proposition de changement de destination d'un bâti inexistant en zone naturelle.

Vous trouverez en pièce jointe la synthèse des avis exprimés pour ces 38 changements de destination.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans l'aboutissement de ce document d'urbanisme.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Sibylle SAMOYAULT